

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 03 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, PINGUET, BUVAT, LABREURE et Mme PARISSÉ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEMARTINET, PIQUANDET et WEGRZYN.

Monsieur BONHOMME a été nommé secrétaire.
Madame la présidente déclare la séance ouverte.
Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Comptes de gestion (commune, assainissement) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion ci-dessus pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par la Trésorerie de Montmarault, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Comptes administratifs (commune, assainissement) :

Vote du Compte Administratif 2017 – Assainissement : A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif assainissement pour l'exercice 2017 qui présente un excédent d'exploitation de 80 678,10 € et un excédent d'investissement de 64 279,56 €.

Vote du Compte Administratif 2017 – Commune : A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif assainissement pour l'exercice 2017 qui présente un excédent de fonctionnement de 161 567,76 € et un déficit d'investissement de 26 530,00 €.

Affectation des résultats 2017 :

Les sommes suivantes sont affectées :

- 61 445 € à l'article 1068 (recette d'investissement)
- 64 279,56 à l'article 1068 (dépenses d'investissement)
- 180 800,86 € à l'article 002 (recette de fonctionnement)
- 37 749,56 € (recette d'investissement).

Transfert au SIVOM des résultats de l'assainissement :

Les excédents d'exploitation et d'investissement du budget de l'assainissement seront transférés au SIVOM Région Minière, qui a la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Vote de subventions :

Le Conseil Municipal vote diverses subventions à diverses associations communales ainsi qu'à d'autres organismes, principalement en faveur de la recherche médicale. En raison de la baisse des ressources budgétaires, les montants accordés ont été diminués.

Taux des taxes directes locales 2018 :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 20,60 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32,85 %

Budget primitif 2018 :

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2018, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 1 283 291 € pour le fonctionnement et 1 090 721 € pour l'investissement (dont 21 828 € en opérations d'ordre).

Admission en non-valeur :

Le conseil municipal accepte d'inscrire en non-valeur les impayés de loyer d'un ex-locataire non solvable, pour un total de 13 254,79 €.

Nomination de délégués au SIESS :

Madame TOUZEAU et Monsieur LABREURE sont nommés délégués titulaires et Mesdames WEGRZYN et FERRANDON déléguées suppléantes.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

- Une antenne « Orange » va être installée au lieu-dit « Les Pierres Taillées »
- La vidange de l'étang de la Planche est prévue en novembre
- Le changement des décorations de Noël va être étudié

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.